

ORIENTATION / AFFECTATION POST 3^{ème}

L'objet de ce document est de vous informer des **principales modalités et du calendrier de la procédure d'orientation et d'affectation** en cette fin d'année scolaire (sous réserve de modifications ultérieures, qui vous seraient évidemment communiquées).

1) Affectation en seconde générale et technologique (2^{de} GT)

Le principe de l'affectation en 2^{de} GT est celui du lycée de secteur (C'est l'adresse du domicile du représentant légal où réside l'élève qui est prise en compte pour la détermination du secteur géographique, pour la plupart des élèves de notre établissement, il s'agit du lycée Pierre Béghin de Moirans) **sans faire mention des enseignements optionnels.**

Les élèves et leur famille souhaitant un établissement autre que le lycée de secteur, doivent formuler **une demande de dérogation** à la carte scolaire. Le document à demander au secrétariat de direction devra être retourné pour le **17 mai 2024 au plus tard.**

A titre d'exemple, les responsables légaux d'un(e) élève souhaitant choisir l'option Sciences de l'ingénieur en classe de Seconde devront demander une dérogation pour qu'elle/ il soit affecté(e) dans un établissement dans lequel cette option existe (lycée Ferdinand Buisson ou un autre).

! [ATTENTION] Un seul vœu dérogatoire est autorisé, quel que soit le rang du vœu.

Une demande de dérogation validée ne garantit pas l'inscription dans un enseignement optionnel particulier ou une section européenne. L'affectation dans l'établissement obtenue par dérogation **est définitive** même si l'enseignement optionnel ou la section européenne ne peut pas être suivi.

2) Utilisation du portail Scolarité Services

- Pour accéder à ce service, vous devrez vous connecter à l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr/> avec l'identifiant et le mot de passe (des responsables légaux) de votre compte EduConnect.
- Une fois que vous aurez accédé au service, **selon les dates indiquées dans le tableau ci-dessous**, vous voudrez bien effectuer **les deux démarches** :
 - **Onglet « Orientation »** pour entrer dans SLO (Service en ligne Orientation), qui vous permettra de **saisir les demandes définitives en matière d'orientation** : quelle voie après la 3^{ème} ? voie générale et technologique (Seconde GT) ou/et voie professionnelle (Seconde professionnelle ou CAP ou apprentissage...) ?
 - **Onglet « Affectation »** pour entrer dans SLA (Service en ligne Affectation), qui vous permettra de **saisir les vœux d'affectation** : pour la Seconde GT, quel établissement après la 3^{ème} ? pour la voie professionnelle, quelle(s) formation(s) et dans quel(s) établissement(s) ?

3) Calendrier de l'orientation et de l'affectation

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les principales étapes de cette fin d'année.

Merci de noter que les échéances de saisie dans SLO et SLA seront à respecter strictement.

L'établissement (professeur principal, psychologue de l'Education nationale, secrétariat de direction, principale) restera à votre disposition à tout moment de la procédure, pour toute question, tout problème : rendez-vous par téléphone au 04 76 50 44 81.

	ORIENTATION	AFFECTATION
Tout au long de l'année	Dialogue élève / responsables légaux / professeur principal (téléphone, entretien individuel...)	
Janvier / Février	Concertation active (entretien responsables légaux / professeur principal / psychologue de l'éducation nationale / cheffe d'établissement)	
Mars	- Intentions provisoires des responsables légaux sur Scolarité services - Conseil de classe du 2^{ème} trimestre - Avis provisoire(s) d'orientation du conseil de classe - Prise de connaissance de cet/ces avis par l'élève et ses responsables légaux	
05 Avril		Ouverture aux responsables légaux de la consultation des offres de formations dans SLA
06 Mai	Ouverture de SLO aux responsables légaux pour la saisie des vœux d'orientation	Ouverture de SLA aux responsables légaux pour la saisie des vœux d'affectation
27 Mai	Dernier jour de saisie des vœux d'orientation par les responsables légaux dans SLO	Dernier jour de saisie des vœux d'affectation par les responsables légaux dans SLA
03 et 04 Juin	Conseils de classe de 3^{ème} (Proposition du conseil de classe suite aux vœux définitifs d'orientation exprimés par les responsables légaux dans SLO)	
Après le conseil de classe	<u>Dès le 4 ou le 5 juin (en fonction des classes), les responsables légaux prennent connaissance et accusent réception de la proposition du conseil de classe dans SLO.</u> Deux cas peuvent se présenter : 1^{er} cas : l'élève et ses responsables légaux acceptent la proposition du conseil de classe, qui devient la décision d'orientation définitive. 2^{ème} cas : l'élève et ses responsables légaux n'acceptent aucune des propositions du conseil de classe et prennent contact avec la cheffe d'établissement dès le 5 ou le 6 juin.	
26 Juin		Notification d'affectation à la famille
Du 26 au 29 Juin	TÉLÉ INSCRIPTION DANS LES LYCÉES	